

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 132

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Aide départementale à la création d'un jardin partagé sur la cité du Bengale à
Marseille 9ème par Habitat Marseille Provence

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 58**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 21 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 1 800 000 € chapitre 204, pour participer au financement des projets d'investissement présentés par des associations et des organismes HLM.

Il vous est proposé d'examiner une nouvelle demande dans le domaine de la politique de la ville en faveur de la société Habitat Marseille Provence.

PRESENTATION DES DEMANDES

L'OPH Habitat Marseille Provence domiciliée 25 avenue de Frais Vallon 13013 Marseille, projette l'aménagement d'un jardin partagé au sein de la cité du Bengale à Marseille 9^{ème}.

Le projet dont le détail et le plan de financement sont présentés en annexe I, porte sur un coût prévisionnel de 59 090 € au titre duquel la subvention sollicitée s'élève à 23 636 €

INCIDENCES BUDGETAIRES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement d'AP
19013	1012740	ADIPV 2016	204-71-20423	23 636 €
Total à engager :				23 636 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée à la politique de la ville et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH Habitat Marseille Provence d'une subvention de 23 636 € destinée à accompagner les travaux d'aménagement d'un jardin partagé au sein de la cité du Bengale à Marseille 9^{ème},
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide, selon le modèle type approuvé à cet effet,

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-19013H	1012740	ADIPV 2016	23 636 €
Total à affecter :			23 636 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe II.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-19013H rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 71, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL